

ATTENTION
Télécharger dans votre ordinateur
avant de le remplir.

Porteur de projet

Nom _____ Téléphone _____
Courriel _____
Adresse _____ Nicolet _____ J3T _____
 Je suis appuyé par un partenaire du milieu Précisez _____
 Je dépose un projet avec un partenaire financier Précisez _____

Description de l'idée de projet

La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation uniforme et équitable de l'ensemble des projets.

Nom du projet _____
Description du projet _____

Raisons ou avantages du projet _____

Lieu(x) envisagé(s) pour la réalisation du projet _____
(précisez les intersections, s'il y a lieu)

La réalisation du projet est-elle conditionnelle à une autorisation d'une autre instance publique?
 Oui Précisez _____ Non

Aspects techniques

Je joins à ce formulaire des documents complémentaires (photo ou images, description plus détaillée du projet)

Aspects juridiques

Je joins à ce formulaire des documents complémentaires (lettre d'autorisation, résolution du conseil d'administration, etc.)

Aspect financiers (aide-mémoire)

Description du matériel requis _____

Frais d'installation _____

Excavation et aménagement _____

Honoraires de consultants _____

Frais d'entretien _____

Autre, précisez _____

Estimation du coût associé à la réalisation du projet
(incluant la part du partenaire financier, s'il y a lieu, pour
une proportion maximale de 25% du coût du projet) _____



Je joins à ce formulaire, le protocole d'entente avec le partenaire financier privé (lettre d'autorisation, résolution du conseil d'administration, etc.)

Informations complémentaires

Consentement

- J'atteste être l'auteur du projet soumis.
- J'ai lu les critères de recevabilité établis pour la présentation d'un projet (voir feuille suivante).
- Je reconnais qu'il est possible que mon projet ne puisse être soumis au choix si, après analyse, il s'avérait irréalisable (technique, financier, juridique, etc.).
- Je reconnais que la Ville de Nicolet s'engage à publiciser le processus de vote du Budget participatif. Mais il en reviendra aux porteurs de faire la promotion de leur projet. Par ailleurs, seuls les citoyens résidents auront le droit de vote. Les propriétaires d'entreprises et de terrains vacants ne pourront pas voter.
- Je reconnais que la Ville puisse modifier les textes et que les modifications me seront transmises uniquement dans le cas d'un changement majeur et si le temps consenti le permet.

Date _____ Signature _____



« J'ai un projet pour ma ville! »

Budget disponible 135 000 \$

Volet jeunesse 10 000\$

4 étapes

1. Idée générale déposée le 18 avril dernier
2. Discussion et bonification de votre idée (rencontre obligatoire) 1er mai 19 h Volet général et 2 mai 2019 à 19 h **Volet jeunesse**
3. Participer à l'analyse de faisabilité de votre projet – Été 2019
4. Vote des citoyens – 1^{er} au 12 octobre 2019

Rappel des critères de recevabilité d'un projet

Pour être admissible, le projet peut concerner un secteur, un bâtiment, une rue ou l'ensemble du territoire de Nicolet. Le projet a un impact potentiel à moyen et long terme sur le secteur, selon l'un ou l'autre des volets suivants : environnemental, social, économique, changement de comportement individuel et collectif, amélioration du cadre de vie, renforcement de la participation citoyenne.

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Relever des responsabilités de la Ville de Nicolet. Il y a une ouverture à réaliser des projets avec des partenaires publics : établissements d'enseignement, communautés religieuses, ministères, organismes à but non lucratif et coopératives. Toutefois, ces projets deviennent conditionnels à l'autorisation par une tierce partie et ainsi peuvent générer des délais incontrôlables par la Ville.
- Être localiser sur le territoire de la Ville de Nicolet
- Être **d'intérêt général et à visée collective**
- Être une dépense d'investissement, soit un **équipement ou un aménagement**, pouvant inclure des frais d'honoraires et de consultants. On entend par investissement, toutes les dépenses de construction, de rénovation, de bâtiment ou de l'espace public, d'achat de biens amortissables.
- Être techniquement réalisable
- Respecter les lois régissant les villes ainsi que les règlements, politiques ou plans d'actions de la Ville de Nicolet
- Être suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement
- Estimer des coûts de réalisation supérieurs à **15 000 \$ et inférieurs à 130 000 \$ au total**
- Si un partenaire financier est attaché au projet, son implication financière ne dépasse pas **25% du coût total du projet**
- Pouvoir démarrer, dans la réalisation concrète, dès 2018

Pour le Volet jeunesse :

- le projet doit respecter les critères précédents, mais **ne doit pas excéder** un coût de réalisation supérieur à **10 000\$**
- Doit démontrer que le projet aura un intérêt certain chez **les jeunes de 12 à 16 ans**
- Un projet déposé dans le Volet jeunesse ne doit pas être relié à un partenaire financier outre que la Ville de Nicolet
- Doit être déposé **par** un citoyen résident de Nicolet âgé de 12 à 16 ans

Le projet sera jugé irrecevable si :

- Les bénéfices générés par son utilisation ou son usage sont privatisés.
- Comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou de nature religieuse.
- Engendre des frais de fonctionnement **récurrent** ou des frais de ressources humaines **récurrents**.
- Englobe des dépenses relevant de la gestion courante de la Ville (par exemple : rémunération du personnel, achats de services, subvention aux associations).
- Nécessite une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble.
- Concerne uniquement le financement de l'étude d'un projet.
- Concerne un projet déjà en cours d'exécution.
- Concerne les dépenses déjà engagées avant l'adoption de la résolution du projet.

Pour transmettre votre projet, remplir le formulaire et retournez-le à M. Jérôme Gagnon par l'un des moyens suivants :

- ✉ Par courrier électronique : j.gagnon@nicolet.ca
- ✉ À la réception de l'hôtel de ville : 180, rue de Monseigneur-Panet
- ✉ Où par la poste : 180, rue de Monseigneur-Panet, Nicolet (Québec) J3T 1S6

Vous avez jusqu'au 6 septembre 2019 à 12 h